

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU JEUDI 30 JUILLET 2015

Jean-Marie BOURGOIN a tout d'abord lu ces quelques mots : « on ne peut commencer ce conseil sans évoquer le drame qui s'est abattu sur une famille de notre commune. Je veux parler de l'accident de kayak qui a coûté la vie au jeune Ewan GUINEL. J'aimerais être l'expression de tous ici pour témoigner aux parents, à son jeune frère et à toute la famille, toute notre compassion. Nous voulons aussi assurer la famille GUINEL de notre soutien lors de cette terrible épreuve et répondrons à toute demande de la famille dans la mesure des moyens de la commune. »

Avant d'ouvrir la séance, Jean-Marie BOURGOIN a demandé aux conseillers l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, l'adhésion à la Fondation du patrimoine Bretagne, et de supprimer le point n° 10 (demande de subvention exceptionnelle du Comité des Côtes d'Armor pour le retrait de la loi NOTRe), devenu sans objet. Ces demandes de modification sont acceptées.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU : BILAN DE LA MISE A DISPOSITION POUR APPROBATION

Yannick GAUTIER rappelle que le Conseil Municipal a décidé lors de la séance du 20 mai 2015 de lancer une procédure de modification simplifiée du PLU. Suite à la notification de ce dossier aux services de l'Etat et aux Personnes Publiques Associées et à la consultation du public qui s'est déroulée du 15 juin au 15 juillet dernier, deux observations ont été intégrées au dossier de modification du PLU :

- Les propositions émises par l'UT de Lannion et du Conseil Départemental sont reprises dans la rédaction du règlement de la zone UY ;
- Au niveau des orientations d'aménagement et de programmation de la zone 1AU1, un accès à la zone par le sud est autorisé, via l'impasse de Park ar Groas, et l'urbanisation de la zone pourra se faire au fur et à mesure de l'équipement de cette zone ou par une opération d'aménagement d'ensemble, comme le permet le Code de l'Urbanisme.

Le Conseil approuve la modification simplifiée du PLU portant sur la suppression de l'emplacement réservé n° 1 (derrière la salle des fêtes), la rédaction des articles 1, 2 et 6 de la zone UY et la modification des orientations d'aménagement et de programmation au niveau des zones UA1 (suppression du projet d'extension de la salle des fêtes et de parc public, définition d'un minimum de 2 logements à construire sur cette parcelle) et 1AU1 (suppression de l'espace vert en entrée de zone, modification du tracé de la voie et du chemin piéton).

SALLE SOCIO-CULTURELLE : CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'OEUVRE

Yannick GAUTIER rappelle que le Conseil Municipal, en séance du 20 mai dernier, a choisi de construire une salle festive strictement communale, abandonnant le projet initial de salle multifonctions/auditorium portée avec Lannion-Trégor Communauté.

Le projet communal consiste en la réalisation au bourg, à proximité de la salle des sports, d'un complexe socio-culturel composé de deux salles pouvant recevoir respectivement 230 et 80 personnes assises avec des équipements annexes (hall, sanitaires, bar, rangements, scène, cuisine et local polyvalent). Ces locaux seront organisés autour d'un patio intérieur.

Le Conseil approuve ce projet estimé à 920 000 €HT, autorise le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre, dans le cadre d'une procédure adaptée, et à signer le marché à intervenir.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS EN INVESTISSEMENT DE LTC

Jean-Marie BOURGOIN informe les élus que la commune peut bénéficier d'une enveloppe de 2 545 € pour financer un projet d'investissement 2015. Le Conseil sollicite ce fonds de concours pour la réalisation d'un cheminement piétonnier qui va être réalisé du carrefour de la Mairie vers le Yaudet (côté gauche) et estimé à 18 412,44 €HT.

AMENAGEMENT D'UN CITY-STADE

Sonia STEPHAN informe les élus que la Société AGORESPACE a été retenue pour l'aménagement du city-stade, pour un montant HT de 59 901 €. Les plateformes seront réalisées par le Syndicat de Voirie Plestin-Plouaret courant septembre et la structure sera posée début octobre pour une mise en service aux alentours de la mi-octobre. La Société AGORESPACE recrute deux personnes pour les aider à monter la structure (contrat de 35 H).

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le contrat est renouvelé pour un montant de 152 000 € à compter du 10 septembre 2015.

REVISION DES TARIFS SCOLAIRES AU 01/09/2015

Sur proposition de la commission en charge de la vie scolaire, les tarifs du restaurant scolaire sont revalorisés d'environ 1,3 % (quotients inchangés). Les tarifs des accueils périscolaires et de la navette sont inchangés. Les Temps d'Activité Périscolaires (TAP) restent gratuits.

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU SIVU AOD AR BRUG

Sylvie LE LOEUFF rappelle qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe d'animation sur les temps d'activités périscolaires, de 15 H à 16 H 30. Le Conseil approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition d'une animatrice du SIVU Aod Ar Brug basé à Ploumilliau pour l'année scolaire 2015/2016.

STRUCTURES D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS : DENONCIATION DE LA CONVENTION AVEC LA VILLE DE LANNION

Sylvie LE LOEUFF rappelle qu'une convention de partenariat a été signée avec la Ville de Lannion en 2010 afin d'ouvrir les structures petite enfance gérées par la Ville de Lannion aux habitants de Ploulec'h. Un avenant à cette convention a été signée en 2014 pour revenir à 5 170 heures d'accueil maximum/an. Considérant le coût de la participation communale par rapport au nombre de familles pouvant bénéficier de ces accueils, le peu de demandes enregistrées et le nombre d'assistantes maternelles sur la commune, le Conseil décide de dénoncer la convention avec la Ville de Lannion tout en permettant aux enfants inscrits de continuer à fréquenter les structures jusqu'à leur 3 ans.

TARIFS POUR LA PUBLICITE SUR LE SITE INTERNET

Matthieu DUPUIS rappelle que le site de la commune a été modifié depuis le 1^{er} juin permettant l'insertion de 10 encarts publicitaires. Le Conseil accepte la publicité sur le site internet de la commune à compter du 1^{er} octobre 2015 et fixe le tarif à 40 € trimestre. Les encarts publicitaires sont réservés aux entreprises, artisans et commerçants de Ploulec'h. Le Maire est autorisé à signer les conventions à intervenir entre la commune et les professionnels.

PARTICIPATION POUR DEPART EN RETRAITE

Considérant le départ en retraite au 1^{er} septembre prochain de Michel LE BRAS, employé au service technique, le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 300 € à l'achat de cadeaux qui lui seront remis lors d'une cérémonie.

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Jean-Marie BOURGOIN rappelle que depuis quelques années la salle des fêtes est louée jusqu'à 1 H du matin compte tenu des nuisances occasionnées au voisinage. Cette disposition ne satisfait pas les personnes souhaitant louer une salle. Aussi, le Conseil Municipal décide de repousser l'horaire de fin de location de la salle des fêtes à 3 H du matin, une fois par mois, pour les associations locales ou les particuliers de la commune qui voudraient la louer. Les associations locales pourront bénéficier d'une seule location par an jusqu'à 3 H du matin. Par ailleurs, une 3^{ème} caution dite « silence » de 150 € sera demandée et encaissée si nuisances après 1 H constatées par les services de la Gendarmerie.

MAIRIE : MODIFICATION DES HORAIRES DU SAMEDI MATIN

Considérant le peu de fréquentation en début de matinée le samedi matin et considérant que la Mairie est actuellement ouverte au public 42 H/semaine du 1^{er} septembre au 30 juin, le Conseil décide de réduire l'ouverture du samedi matin à compter du 1^{er} septembre : de 10 H à 12 H au lieu de 9 H à 12 H.

PROPOSITION DE VENTE A LA COMMUNE D'UN TERRAIN SITUE A GAMARIN

Yannick GAUTIER informe les élus que Madame LE TRAON agissant au nom de la SCI GAMARIN se propose de vendre des terrains cadastrés section B n° 1678, 1679 et 1682 à la commune moyennant 21 010 € Le Conseil décide de ne pas acquérir ces terrains dans l'immédiat compte tenu des nouvelles orientations d'aménagement de la commune et des engagements pris par ailleurs sur d'autres réserves foncières.

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE BRETAGNE

Mireille GUENEC propose aux élus d'adhérer à la Fondation du Patrimoine Bretagne moyennant 100 € an. Le Conseil approuve cette adhésion compte tenu des travaux à entreprendre sur la Chapelle du Yaudet et l'aide que pourra apporter la Fondation pour le montage du dossier et la gestion du mécénat notamment.

QUESTIONS DIVERSES

1. **PICA** : le Maire informe les élus que l'association PICA (Pompier International Côtes d'Armor) a fait parvenir un courrier de remerciement suite au don versé pour le Népal après le tremblement de terre qui a frappé cette région. 3 équipes se sont succédées sur le terrain pendant plus de trois semaines pour apporter leur aide à la population népalaise.
2. **Forum des associations** : le vendredi 4 septembre de 16 H 30 à 20 H à la salle des sports.
3. **Fête du moulin** : le dimanche 9 août à Crech Olen.
4. **Fête des 4 clochers** : cette fête, organisée par le Comité des Fêtes de Ploulec'h avec la participation des communes de St Michel, de Trédrez-Locquémeau et de Ploumilliau, se tiendra le dimanche 30 août derrière l'école. Elle réunira 25 participants par commune qui s'affronteront sur diverses épreuves.